

CACP ENREGISTREMENT n° dossier : Si demande de renouvellement ou prolongation : n° dossier d'origine :	Renseigné le Date	Reçu le :
--	-----------------------------	------------------

DEMANDEUR maître d'ouvrage redevable RODP				EXECUTANT chargé de l'occupation et de sa mise en œuvre			
NOM SOCIETE				NOM SOCIETE			
Représentant				Représentant			
Adresse				Adresse			
COMMUNE		TEL		COMMUNE		TEL	
MAIL				MAIL			

LOCALISATION DE L'OCCUPATION du DP ou DES TRAVAUX ou DE L'EVENEMENT

NOM de la COMMUNE CONCERNEE PAR L'OCCUPATION : Choisir Commune

ADRESSE / LOCALISATION :

Précisions sur la localisation : Tous travaux à la fois sur chaussée et accotements des routes départementales doivent faire l'objet également d'une demande de permission de voirie auprès du Service Territorial des Routes de la Vallée de l'Oise. **Renseigner le CERFA 14023 et le renvoyer à :** dp.vo@valdoise.fr

DESCRIPTIF DE L'OCCUPATION ET DE SON DEROULEMENT (Moyens techniques, humains, matériels, détail planning)

DU :	AU :	
A JOINDRE Plan + descriptif technique		
A JOINDRE Attestation d'assurance		
A JOINDRE Extrait KBIS		

IMPACT DE L'OCCUPATION SUR LE DOMAINE PUBLIC CONCERNE

L'occupation a-t-elle un impact sur la circulation : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> motorisée <input type="checkbox"/> piétons <input type="checkbox"/> NON	HORAIRES :
---	------------

L'occupation nécessite-t-elle un percement ou une ouverture dans le sol : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Dimensions de l'emprise : TOTAL EN M ² = LARGEUR : LONGUEUR :
---	---

L'occupation a-t-elle un impact sur l'état existant du site : OUI NON

Sur chaussée Sur trottoir Sur accotement Autre (préciser) :

L'occupation est-elle liée à l'organisation d'un événement (culturel, sportif, autre) : OUI NON

Précisions : Installation de matériel ? OUI NON Besoin accès véhicule ? OUI / NON

OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES (détail du matériel utilisé, détail de l'installation, autres compléments)

DATE DE LA DEMANDE : Date

NOM DU DEMANDEUR / SIGNATURE :

Autorisation à renouveler chaque année